



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **21 mars 2022**, le Conseil municipal de Presinge a pris la décision suivante :

Délibération N°23/2022

Ouverture d'un crédit d'étude de 330'000 F relatif aux aménagements publics) dans le cadre du développement du centre villageois

Le conseil municipal décide par 8 oui, soit à l'unanimité,

1. D'accepter de financer un crédit d'étude relatif aux aménagements publics dans le cadre du projet de développement villageois.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de **TTC 330'000.- F** (comprenant les honoraires de pilotage des spécialistes, les honoraires d'architecte / architecte-paysagiste, les honoraires d'ingénieurs et de spécialistes, ainsi que les frais divers) en vue d'obtenir l'autorisation de construire et les documents nécessaires au vote d'un crédit de construction pour les aménagements publics dans le cadre du projet de développement villageois (parcelles 1805, 2628, 2629, 2439, 2440, 2595).
3. De financer ce crédit par les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine administratif.
5. En cas de réalisation du projet, ce crédit sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
6. En cas d'abandon du projet, ces frais seront amortis au moyen d'une annuité, dès l'année qui suit son renoncement.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mardi de 8h à 10h00, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 09.05.22

Presinge, le 30 mars 2022

.....

